

## Questions orales

[Français]

## LES SERVICES DE SANTÉ

## L'UTILISATION D'INFIRMIÈRES DE LA FONCTION PUBLIQUE À L'HÔPITAL DE VAL-D'OR

**M. Armand Caouette (Villeneuve):** Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

La population de Val-d'Or, dans ma circonscription, demandait il y a plusieurs années la construction d'un nouvel hôpital plus grand que l'ancien, et cela lui a été accordé. Depuis que la construction est terminée, on est dans l'obligation de fermer deux étages, à cause du départ des Forces armées, car certaines épouses de militaires sont infirmières et ont dû quitter la région. Le ministre pourrait-il dire s'il appartient au gouvernement de prêter des infirmières qui travaillent pour lui afin de corriger cette situation?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** La réponse est non, monsieur le président.

\* \* \*

[Traduction]

## LA GENDARMERIE ROYALE

## L'EXISTENCE PROBABLE D'UN RÉSEAU DE TRAFIC DE STUPÉFIANTS À MONTRÉAL—LES ALLÉGATIONS QUANT À LA COMPLICITÉ DE FONCTIONNAIRES

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au solliciteur général. Comme nous l'avons dit hier, nous comprenons aisément que des enquêtes aussi importantes se déroulent normalement dans le plus grand secret; comme, d'après les journaux, divers hauts fonctionnaires de différents ministères seraient en cause, le ministre dira-t-il à la Chambre demain ou lundi au plus tard, si d'importantes accusations ont réellement été portées contre plusieurs hauts fonctionnaires de différents ministères, de façon à les blanchir entièrement si tel n'est pas le cas?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, j'admets que c'est une affaire grave et qu'il faut l'éclaircir dès que possible. Je l'ai déjà dit à la Chambre, certaines personnes clés de cette enquête sont encore à l'étranger et le commissaire n'est pas parvenu à les rejoindre, d'après les derniers renseignements que j'ai. Dès qu'il aura pris contact avec elles, nous donnerons...

**Une voix:** Et le téléphone?

**M. Allmand:** Certains députés en savent apparemment davantage sur la GRC que le commissaire. Dès que nous aurons ces renseignements, nous en parlerons à la Chambre, si nous le pouvons.

**M. l'Orateur:** Le député a la parole pour une dernière question supplémentaire.

## L'EXISTENCE PROBABLE D'UN RÉSEAU DE TRAFIC DE STUPÉFIANTS À MONTRÉAL—L'IMPLICATION POSSIBLE DE L'AGENCE SECUREX

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley):** Si c'est une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur, je vais la scinder en deux. Quand le ministre fera rapport à la Chambre—très bientôt, j'espère—nous dira-t-il si une

[M. Allmand.]

partie de l'enquête porte sur une agence de sécurité privée, connue sous le nom de Securex, je crois, qui a obtenu un contrat pour des services de sécurité à l'aéroport de Montréal contre la recommandation de la GRC, mais avec le consentement personnel du solliciteur général d'alors? Pendant que j'ai la parole, je demanderais au ministre du Revenu national comment il a pu déclarer à la Chambre, mardi, qu'il collaborait avec le solliciteur général et ses fonctionnaires, quand il est clair que ce dernier ignorait tout du rapport?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, je donnerai le plus de détails possible quand je présenterai mon rapport. Je devrais signaler, comme je l'ai déjà fait, que dans une enquête criminelle, si les preuves le permettent, on intente des poursuites. Si les preuves ne sont pas suffisantes, l'affaire est maintenue secrète pour protéger les éventuels suspects, mais aucun chef d'accusation n'est porté contre eux, afin de préserver leurs libertés civiles. Quand nous donnons des renseignements à la Chambre, il nous faut respecter ces principes.

\* \* \*

## LES FINANCES

## L'ASPECT JURIDIQUE DU PROJET DE MONNAYAGE DE PIÈCES D'OR DE \$100—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le dollar canadien flotte, le ministre pourrait-il nous dire s'il existe des obstacles juridiques au monnayage de pièces de monnaie en or d'une valeur de \$100, solution qui semble avoir été envisagée pour aider au financement des Jeux olympiques de 1976?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je n'étais pas autorisé à donner un avis juridique à la Chambre même lorsque j'étais procureur général.

**M. Stevens:** Sans donner d'avis juridique, mais seulement un éclaircissement, le ministre pourrait-il nous dire si le gouverneur en conseil peut maintenant, sans présenter de nouvelle loi et sans changer la situation du dollar flottant, autoriser l'émission de pièces d'or de \$100?

**M. l'Orateur:** En dépit du changement de terminologie, le député se rend certainement compte qu'il demande le même genre de renseignement.

\* \* \*

## LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

## LE PROJET DE MONNAYAGE DE PIÈCES D'OR DE \$100

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, je poserai ma question supplémentaire au ministre des Approvisionnements et Services. Le gouvernement a-t-il reçu un rapport de la Monnaie royale canadienne où l'on étudie la possibilité de frapper de nouvelles pièces de monnaie olympique qui feraient partie de notre monnaie courante et, dans l'affirmative, ce rapport conclut-il qu'un tel projet serait presque impossible à réaliser?